

La torture et les droits de l'homme

La résolution 2002/38 de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU reconnaît que nul ne doit être soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants....

De tels actes représentent une tentative criminelle de détruire un être humain physiquement et psychologiquement, que ne peuvent justifier aucune circonstance, aucune idéologie ni aucun intérêt supérieur... Une société qui tolère la torture ne peut en aucun cas prétendre respecter les droits de l'homme."

Notre page du Défi Quotidien en date du 20 mars 2015 rappelait que la pratique de la torture pour extorquer des aveux des prisonniers a existé jusqu'au XXe siècle. L'avènement des Droits Humains s'imposera à l'agenda des Nations Unies pour aboutir en 1948 à la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour la première fois dans l'humanité, un texte admis par tous les États décrètera que la torture est immorale. Maurice a ratifié la Convention contre la Torture et, depuis 2003, notre Code pénal a été amendé. La section 78 de ce Code se réfère à la Convention sans équivoque et mentionne « la torture (inadmissible) par un agent de l'État. »

Aussi la Police a émis des Standing Orders sur le « care and treatment of prisoners, safe custody of prisoners » et les droits des personnes en détention policière sont affichés dans tous les postes de police de Maurice.

*L'Article premier de la Convention définit le terme torture comme suit : torture désigne toute acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle



ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou sur une tierce personne ;

**Le motif peut être fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, douleur ou souffrances infligées par un agent de la fonction publique ou de toutes autres personnes agissant à titre officiel. »

Il nous arrive de lire dans les médias les propos d'accusés qui se plaignent d'avoir été frappés pour qu'ils confessent les crimes dont ils seraient rendus

coupables. Parfois, dit-on, quand les aveux sont extorqués, les accusés attendent le premier jour du procès en cour pour se plaindre de brutalité policière dont ils seraient victimes.

*Certes, Maurice a adhéré à la Convention contre la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants le 9 décembre 1992. Il demeure toutefois des soupçons que certains suspects ont été 'cuisinés' pour leur faire avouer le crime dont les accuse.

Dans le sillage des élections générales de décembre 2014, DIS-MOI présentait son programme 'électoral' aux partis politiques engagés dans le scrutin :

L'État doit garantir la sécurité de tous et pour cela utilise une force publique, chargée de veiller au respect des lois et au maintien de l'ordre. Les violations des droits humains commises par des agents de l'État sont inacceptables dans un état de droit."

Voici les requêtes de DIS-MOI au gouvernement qui sortirait des urnes en 2014 :

- créer une police des polices pour enquêter sur les abus commis par les agents de l'État contre les citoyens.
- élargir le champ d'action de la police Complaints Division de la National Human Rights Commission pour que cesse le fléau de la brutalité policière et autres tortures qui continuent de plus belle dans la République de Maurice.
- ratifier le 2e Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ainsi abolir la peine de mort.
- œuvrer pour la création d'un syndicat de police pour défendre les droits des policiers
- consolider le programme de réinsertion des détenus.

A DIS-MOI nous sommes heureux de la création récente d'un syndicat pour les policiers.

Conditions de traitement de personnes en détention policière.

Dans un rapport soumis en novembre 2010, le gouvernement écrit que, selon les recommandations de la NHRC, les nouveaux postes de police sont dotés de conditions suivantes :

- provision suffisante de lumière naturelle autant que possible
- aération suffisante
- espace suffisant dans la cellule
- « preventing access to bars by detainees »

Plus loin à la Section S.12, il est écrit que : "No officer shall use force against a detainee except such force as is reasonably necessary" :

- a. In self defence
- b. In the defence of another person
- c. To prevent a detainee from escaping
- d. To compel obedience to an order with the detainee willfully refusing to obey or
- e. To maintain discipline in the institution.

DIS MOI
DROITS HUMAINS
OCÉAN INDIEN
SEYSELLES
MADAGASCAR
MADAGASCAR

DIS-MOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DIS-MOI - 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE,
QUATRE-BORNES TEL : 466 5673
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits humains océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.

Vanessen Appavoo témoigne de son séjour en prison

« J'ai appris à m'aimer et à me connaître »

La majorité de ceux qui ont connu la prison en sort aigris et parfois revanchard. Vanessen Appavoo n'est pas de ceux-là. Ce jeune homme lucide, la tête sur les épaules, a fait sienne la phrase de Nietzsche : 'Ce qui ne te tue pas te rend plus fort'. Il est sorti de prison avec un nouveau regard sur le monde.

> Qui est Vanessen Appavoo ?

Je suis un citoyen mauricien ordinaire de 31 ans, célibataire qui vit avec ses parents âgés à Glenn Park. Je suis sorti de prison le 7 décembre 2016 après avoir purgé ma peine de cinq ans (sans rémission) pour avoir été trouvé en possession de 1.7 gramme d'héroïne en 2011.

> Racontez-nous cette aventure. Quels ont été vos sentiments après le verdict qui vous condamnait à cinq ans de prison ?

Le ciel m'est tombé sur la tête. Voilà ce que j'ai ressenti. C'est un véritable traumatisme et dans ma tête la vie s'arrêtait désormais. À la prison de Beau-Bassin, vous êtes lâché dans la cour sans repères, sans savoir où vous allez dormir. On m'a dit d'aller voir un prisonnier qui m'attribuerait ma geôle. Je me suis dirigé vers lui et il m'a fait comprendre que je devais payer en cigarettes. Je lui en ai donné deux et me suis retrouvé avec deux autres prisonniers. Par la suite j'ai compris que j'avais eu de la chance. C'était un espace propre, sans punaise et avec deux personnes raisonnables.

> Pourquoi raisonnable ? Il y en a qui ne le sont pas ?

Évidemment. Beaucoup de prisonniers ont une violence terrible en eux. Selon moi, ils sont violents parce qu'ils n'ont pas d'espoir et sont en manque d'amour et d'affection. Enfin, c'est ce que j'ai constaté. Moi, j'avais de la chance. Ma famille ne m'a jamais rejeté. Au contraire, il y a eu une chaîne de solidarité familiale qui m'a donné beaucoup de force. J'en profite pour les remercier.

> Retournons aux premières semaines.

Les trois premiers mois, j'ai refusé la nourriture de la prison de Beau-Bassin. À vrai dire, elle était 'immangeable'. Je mangeais des bananes et du pain. La nourriture était servie dans des ustensiles sales. Je n'ai jamais compris pourquoi. Est-ce parce qu'on était des prisonniers et considérés comme inhumains ? J'ai toujours pensé que la prison, c'était une punition qui nous privait de notre liberté. Faut-il ajouter d'autres punitions à la punition ? Enfin, toujours est-il que cette situation a changé avec le Commissaire Jean Bruneau qui a mis en place une meilleure politique avec un bol pour chaque prisonnier.

J'ai pris trois longs mois à m'adapter, à accepter que je sois là pour 60 mois. Il ne tenait qu'à moi de changer cet enfer, pas en paradis, mais au moins en quelque chose qui me donnerait le goût de vivre.

> Selon vous, le système aide-t-il le prisonnier à se réhabiliter ?

Vous voulez une réponse franche ? Non le système ne le fait pas et après cinq ans, je n'ai toujours pas compris pourquoi. La logique voudrait que l'État essaye de réhabiliter ces personnes pour qu'elles ne soient pas que des prisonniers, à entreprendre des études par exemple. Moi j'ai décidé



« La nouvelle prison de Melrose est une prison moderne où les droits des prisonniers ne sont pas pure théorie. Tout y est différent : le nombre de prisonniers dans la cour, la façon dont on te traite et on te sert à manger »

de le faire. J'ai commencé par le Certificate of Primary Education où j'ai obtenu 2A+ et 3A ; ensuite, j'ai enchaîné avec la Form III que j'ai réussie, puis, la School Certificate (SC) fin 2016. Mais j'ai dû me battre. Mon père a payé pour mon SC et ma famille m'a encouragé. Quelques amis prisonniers m'ont donné des cours dans diverses matières, et c'est cette solidarité et cette humanité que je retiens de tout cela.

> N'y a-t-il pas de cours prodigués par des ONGS ?

Oui, mais l'on y va si l'on veut. La majorité des détenus reste dehors à ne rien faire ou à jouer. Moi j'allais aux cours intéressants. Dev Virahsawmy, par exemple, était un professeur extraordinaire qui apprenait à lire aux analphabètes à travers son cours de 'Bilingual literacy'

Anglais-Créole. Il nous faisait faire du théâtre, réciter des poèmes, découvrir des choses en nous, dont on ne soupçonnait même pas l'existence. Et puis un jour Dev a cessé de venir. Je n'ai pas trop compris pourquoi. J'espère que ce n'est pas pour des raisons politiques, car ce serait un crime contre ces prisonniers qui recevaient tant de lui !

> Mais selon vous Vanessen, pourquoi le système ne semble-t-il pas réellement intéressé à la réhabilitation ?

Kapav zot anvi nou retourn dans prizon pou zot touzour ena travay ! (Rire). Sérieusement, c'est un mystère pour moi.

> Quelles sont les expériences politiques et négatives vécues durant ce séjour en prison ?

J'ai appris les valeurs humaines, j'ai appris à m'aimer et à me connaître. Ce qui n'était pas le cas avant. Voyez-vous, je gagnais bien ma vie avant la prison. J'ai un diplôme en plomberie et je travaillais comme team leader dans une firme réputée. Mais je m'entourais d'amis superficiels, matérialistes. Je me suis renforcé spirituellement, et plus que tout cela, j'ai connu l'amitié vraie. Pas de ceux qui sont avec toi et qui disparaissent au moindre problème.

Pour le négatif, j'ai été témoin d'actes de violence inouïs. Il y a beaucoup de personnes malades dans leur tête en prison.

> Si vous étiez Commissaire des prisons Vanessen que feriez-vous ?

Mo ti pou fer prizonnye gagne valer. Beaucoup de prisonniers ont énormément de potentiel 'ki pe dormi'. Je leur aurais appris un métier, les aurais fait travailler, concrètement, pour que le terme 'réhabilitation' ne soit pas un mot creux. Théâtre ! Musique ! Poésie / Peinture. J'aurais eu un 'file' pour chaque détenu pas seulement pour répertorier leurs mauvaises actions !

Dev Virahsawmy m'a encouragé à écrire un manuel sur la plomberie et je l'ai fait ! Cela m'a pris deux ans. Mais vous savez quoi ? Quand je suis sorti de prison, on ne m'a pas laissé prendre mon travail de l'ordinateur !

> Le mot de la fin, Vanessen.

Je ne voudrais pas finir avec le négatif. La nouvelle prison de Melrose est une prison moderne où les droits des prisonniers ne sont pas pure théorie. Tout y est différent : le nombre de prisonniers dans la cour, la façon dont on te traite et on te sert à manger. Je souhaite que tous les prisonniers soient traités de manière humaine. Ils ont fauté, ils payent pour leurs crimes et croyez-moi la privation de liberté est une lourde punition. À ceux qui en doutent : tentez l'expérience d'une nuit en prison.

accroche : » La nouvelle prison de Melrose est une prison moderne où les droits des prisonniers ne sont pas pure théorie. Tout y est différent : le nombre de prisonniers dans la cour, la façon dont on te traite et on te sert à manger »